INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2019-S-04

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 16 mars 2017 nommant Madame Marie GUITTARD directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de M. Frédéric GROSSO au poste de responsable du pôle « Label Rouge »,

VU l'instruction de service INAO-IS-2017-05 du 15 mai 2017,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric GROSSO, responsable du pôle «Label Rouge», à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO et dans la limite de ses attributions, les documents du ressort du dit pôle dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2017-05 du 15 mai 2017.

Sont ajoutés à cette délégation les documents relatifs à :

- l'approbation des dossiers d'évaluation et de suivi de la qualité supérieure associés aux cahiers des charges Label Rouge.

Fait à Montreuil, le 12 juin 2019

La Directrice de l'INAO

M. Guittard.

Marie GUITTARD

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 99 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr